

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois de septembre 2017 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, Mesdames Danielle Hébert, Émilie Martel et Julie Thibodeau.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 8 août 2017.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Adoption du règlement numéro 314-17 établissant la rémunération du personnel électoral.
- 5) Camp de jour 2017 / autorisation de paiement / facturation.
- 6) Canada 150/activités corridor aérobique.
- 7) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 8) Correspondance :
 - Lettre de remerciement Municipalité de Ristigouche.
 - Recommandation du député Sylvain Pagé, versement d'une subvention de 18 000\$ pour l'amélioration du chemin de la Rouge et confirmation du MTQ.
- 9) Demande de subvention à la Fondation Tremblant pour le comité des fêtes.
- 10) Demande du comité des fêtes fermeture rue Principale (halloween).
- 11) Dépôt du rapport trimestriel.
- 12) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.
- 13) Adoption du budget de la Régie incendie Nord-Ouest pour l'année 2017.
- 14) Appel d'offres réserve de sable/sel hiver 2017-2018.
- 15) Autorisation de paiement final / travaux sur le chemin du Lac-à-la-Loutre (29 666.25\$).
- 16) Approbation des dépenses dans le cadre du programme accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL-2016-292) 212 015.63\$.
- 17) Demande de soutien financier opération Nez rouge 2017.
- 18) Défi 808 Bonneville du 22 au 24 septembre (événement cycliste).
- 19) Demande de lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-à-la-Loutre et du chemin du Lac-Blanc.
- 20) Demande de contribution du centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides (CAPTCHPL).
- 21) Autorisation de paiement selon le document de répartition pour le service incendie 2016 (Arundel 8 006.45\$, Barkmere 3 345.08\$ et Montcalm 8 217.48\$).
- 22) Assurance collective 2018, confirmation du régime choisi.
- 23) Planification quinquennale chemin de la Rouge, autorisation de travaux (18 000\$).

- 24) Varia : a) Journée de la culture.
b) Pancarte inauguration de la patinoire.
c) TVCL, Télécommunautaire Laurentides & Lanaudière.
- 25) Période de questions.
- 26) Levée de la session.

RÉSOLUTION 187-17
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, au sujet varia les points b) et c) sont radiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 188-17
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

Il est proposé par Monsieur la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 8 août 2017 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 8 août 2017 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 167-17 à 186-17 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 189-17
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 8073 à 8119 inclusivement, pour un montant de 323 971.51\$ et des comptes à payer au 12/09/2017 au montant de 5 247.97\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 4166 à 4195 inclusivement pour un montant de 16 252.39\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 190-17
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-17 ÉTABLISSANT LA
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire procède à la modification du règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et que cette nouvelle réglementation sera applicable pour l'élection du 5 novembre prochain;

ATTENDU QUE pour faire suite à cette modification nous devons modifier les tarifs des rémunérations payables lors d'une élection ou d'un référendum;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir une rémunération facilitant le recrutement et se rapprochant des tarifs établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 8 août 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté à la séance du 8 août 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Qu'un règlement numéro 314-17 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 314-17 et s'intitule « Règlement établissant la rémunération du personnel électoral ».

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION LORS D'ÉLECTION OU RÉFÉRENDUM

2.1 Président d'élection :

- 1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 550\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,46\$/électeur.
- 2)
- 3) Pour la confection de la liste électorale et qu'aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 500\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,34\$/électeur.
- 4) Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée, le plus élevé entre 500\$ et le calcul à 0,34\$/électeur.
- 5) Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection 200\$ et le calcul à 0,88\$/électeur.
- 6) Jour du scrutin : 600\$
- 7) Jour du vote par anticipation : 400\$
- 8) De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

2.2 Secrétaire d'élection :

Les trois quarts de la rémunération du président d'élection.

2.3 Adjoint au président d'élection :

La moitié de la rémunération du président d'élection.

2.4 Membre d'une commission de révision de la liste électorale :

(Président, vice-président et secrétaire)

16\$ pour chaque heure.

2.5 Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale :

15\$ pour chaque heure.

2.6 Responsable du registre ou adjoint à celui qui n'est pas un fonctionnaire municipal lors de la tenue d'un référendum :

15\$ pour chaque heure.

2.7 Secrétaire de bureau de vote / Scrutateur / Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :

17\$ pour chaque heure.

2.8 Président et membre d'une table de vérification des électeurs :

15\$ pour chaque heure.

2.9 Confection des rapports / municipalités assujetties au chapitre XIII :

- 1) 75\$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1% des dépenses électorales déclarées au rapport.
- 2) Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 30\$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1% des dépenses électorales déclarées au rapport.
- 3) 35\$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé.
- 4) 145\$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé.
- 5) 15\$ pour chaque candidat d'un parti autorisé.

ARTICLE 3 : ABROGATION

Le présent règlement abroge tous règlements ou résolutions antérieurs relatifs à la rémunération du personnel électoral.

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 191-17

CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SUPPLÉMENTAIRE / FACTURATION

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé en date du 5 avril 2017 pour la planification, la coordination et la réalisation du camp de jour 2017;

ATTENDU QU'en vertu du protocole, la municipalité doit assumer la TPS et la TVQ applicable sur les frais d'inscription, lesquelles seront récupérées selon la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'engagement d'un moniteur supplémentaire a été requis pour accompagner certains enfants ayant des problèmes;

ATTENDU QU'une subvention de 4 000\$ a été octroyée de la Fondation Tremblant pour couvrir les frais du moniteur supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise le paiement de la facture F-6648 au montant de 1 530.45\$ représentant le montant des taxes sur les frais d'inscription ainsi que le paiement de la facture F-6649 au montant de 3 966.64\$ pour le moniteur supplémentaire.

Que le conseil autorise l'envoi aux municipalités d'Arundel et de Montcalm le calcul de la répartition devant être assumée par chacune d'elles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 192-17 **CANADA 150 / ACTIVITÉS CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 juillet 2017 le conseil municipal a de par sa résolution 158-17, octroyé un budget de 2 000\$ dans le cadre des activités de célébration du 150^e anniversaire du Canada et devant se dérouler sur le parc du Corridor Aérobique les 16 et 17 septembre prochain, lequel montant doit être remboursé par la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE des déboursées supplémentaires sont à prévoir, affiches, ballons, mais soufflé, etc.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'un budget supplémentaire de 450\$ soit octroyé afin de couvrir les diverses dépenses ne devant pas être remboursées par la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 193-17 **DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION TREMBLANT/COMITÉ DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du village désire offrir des activités gratuites (chasse aux cocos, épluchette, Halloween) dans la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées ont pour but de stimuler la participation des personnes et familles isolées, de leur permettre de socialiser et de développer un sentiment d'appartenance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

D'autoriser Madame Guylaine Maurice, directrice générale à présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour un montant 5 000\$. Cette subvention devant permettre au Comité des fêtes du village d'offrir des activités gratuites à la population d'Huberdeau et des environs, Madame Guylaine Maurice, agira en tant que personne responsable dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 194-17
DEMANDE DU COMITÉ DES FÊTES / FERMETURE DE LA RUE PRINCIPALE / HALLOWEEN

ATTENDU QUE le Comité des fêtes du village a fait parvenir une demande en date du 11 septembre pour la fermeture d'une partie de la rue Principale pour l'organisation de la fête d'Halloween le 31 octobre et 16h à 23h, du numéro civique 181A jusqu'au numéro 189 inclusivement;

ATTENDU QUE le Comité s'engage à aménager les lieux afin de pouvoir permettre un accès rapide aux véhicules d'urgence advenant qu'une intervention soit nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu;

Qu'autorisation est donnée au Comité des fêtes du village de procéder à la fermeture de la rue Principale, du numéro civique 181A au numéro 189, le 31 octobre 2017 de 16 heures à 23 heures inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 195-17
DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 31 août 2017, est accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 196-17
DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait dépôt du rapport annuel 2016 sur la gestion de l'eau potable, lequel impose la vérification du débitmètre chaque année, l'auscultation à 100% du réseau d'aqueduc annuellement, l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et dans un échantillon d'immeubles résidentiels (20 résidences) d'ici le 1^{er} septembre 2018. Le conseil accepte le rapport tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 197-17
ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) doit soumettre son budget aux municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence afin que celui-ci soit adopté avant le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité pour l'année 2018 est établie à 78 327.59\$ de laquelle un montant de 29 430\$ sera déduit afin de couvrir le coût annuel du loyer de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration lors de la séance du 17 août 2017 a adopté ledit budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le budget pour l'exercice financier 2018 de la RINOL, lequel prévoit le paiement d'une quote-part nette de 48 897.59\$ par la municipalité d'Huberdeau soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 198-17
APPEL D'OFFRES RÉSERVE DE SABLE/SEL HIVER 2017-2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 199-17
APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT/ TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE les travaux de réfection du pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre sont complètement exécutés;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur N. Sigouin Infra-Conseils nous recommande le versement du paiement numéro 2 et du versement final, un cautionnement d'assurance ayant été transmis afin de garantir les correctifs advenant un problème durant l'année suivant les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil approuve les travaux effectués sur le chemin du Lac-à-la-Loutre et qu'autorisation est donnée à la directrice générale adjointe de procéder au paiement du versement final au montant de 29 666.15\$ taxes incluses à Uniroc Construction, tel que recommandé par N. Sigouin Infra-conseils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 200-17
APPROBATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL-2016-292)

ATTENDU QUE le conseil a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme AIRRL en date du 18 octobre 2016;

ATTENDU QU'un montant de 95 089\$ en subvention a été approuvé et qu'une entente de contribution financière pour la réalisation des travaux a été signée en date 8 août 2017;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, après la réalisation du projet, une résolution confirmant la fin du projet doit être présentée au ministère accompagné des factures attestant des sommes dépensées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier

Que le conseil confirme la fin du projet et approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-à-la-Loutre pour un montant de 212 015.63\$ dans le cadre du programme accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL-2016-292) et autorise la directrice générale à transmettre au ministère les documents nécessaires à l'obtention du montant de la subvention, le tout selon l'entente de contribution signée en date du 8 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 201-17
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / OPÉRATION NEZ-ROUGE 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier résolu.

Qu'un montant de 200\$ soit octroyé à Opération Nez Rouge en guise de commandite pour la réalisation d'Opération Nez Rouge 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 202-17
DÉFI 808 BONNEVILLE / ÉVÈNEMENT CYCLISTE

ATTENDU QUE l'organisation de la première édition du Défi 808 Bonneville, nous a fait parvenir un courriel nous informant du passage de cycliste sur notre territoire durant la période du 22 au 24 septembre, soit du samedi tôt le matin jusqu'au dimanche tard en soirée;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévus durant cette période et qu'elle est favorable au passage sur son territoire des cyclistes lors de cet évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil municipal approuve la tenue de la première édition du Défi 808 Bonneville devant se tenir du 22 au 24 septembre prochain et est favorable au passage sur son territoire (rue Principale / route 364) des cyclistes lors de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-17
DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE

ATTENDU QU'une demande nous a été transmise afin qu'une lumière de rue soit installée à l'intersection du chemin du Lac-à-la-Loutre et du chemin du Lac-Blanc ;

ATTENDU QU'après vérification le conseil ne juge pas pertinent l'installation d'un lampadaire à cet endroit ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu ;

Que la demande soit refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 204-17

DEMANDE DE CONTRIBUTION CAMPAGNE 2017-2018 CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES (CAPTCHPL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de contribution reçue dans le cadre de la campagne 2017-2018 du Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides est refusée, la municipalité ne disposant des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 205-17

AUTORISATION DE PAIEMENT RÉPARTITION SERVICE INCENDIE 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à verser aux municipalités d'Arundel, de Barkmere et de Montcalm, les montants relatifs à la répartition des dépenses 2016 pour le service incendie, le tout tel qu'établi par la municipalité de Montcalm en date du 9 août 2017.

Arundel : 8 006.45\$
Barkmere : 3 345.08\$
Montcalm : 8 217.48\$

Les fonds nécessaires seront pris à même le surplus accumulé, ce montant ayant été prévu en 2016 et ayant été inclus dans le surplus 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 206-17

ASSURANCE COLLECTIVE 2018 / CONFIRMATION DU RÉGIME CHOISI

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été effectué par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, la Capital a accepté de :

- Garantir ses taux pour une période de 36 mois en assurance vie et assurance invalidité longue durée;
- Limiter les hausses pour les garanties d'invalidité de courte durée, d'assurance maladie, soins dentaires et soins visuels lors du renouvellement au 1^{er} janvier 2019;
- Permettre à la FQM de mettre sur pied un fonds de stabilisation qui fera en sorte d'éviter les variations importantes de primes d'une année à l'autre.

ATTENDU QUE cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE l'offre de la Capital a été retenue et que la municipalité doit confirmer le choix de régime qu'elle désire en complétant le tableau « confirmation du régime choisi » pour le 15 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil confirme qu'il désire opter pour conserver le régime selon les options recommandées par la FQM et qu'il autorise la directrice générale à signer et transmettre le document de confirmation en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-17
PLANIFICATION QUINQUENNALE CHEMIN DE LA ROUGE /
AUTORISATION DE TRAVAUX

ATTENDU QU'en date du 13 juin 2017 un mandat a été octroyé à N. Sigouin Infra-Conseils visant à établir une stratégie de mise à niveau des infrastructures ciblées au programme de redressement des infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC des Laurentides, ceci afin de présenter une demande de subvention pour le chemin de la Rouge;

ATTENDU QU'en date du 11 septembre une version préliminaire a été soumise pour approbation et commentaires;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec la proposition;

ATTENDU QUE dans la planification quinquennale il est suggéré de faire effectuer l'étude géotechnique en 2017 afin de permettre de faire une conception juste en fonction du type d'infrastructure en place;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal, plus précisément pour le chemin de la Rouge;

ATTENDU QU'un montant de subvention de 18 000\$ a été accordé et que le montant estimé pour l'étude géotechnique est de 18 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour l'étude géotechnique et qu'une demande de prix soit faite à N. Sigouin Infra-Conseils pour préparer les documents d'appel d'offres et faire le suivi des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-17
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 19h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.